



1. Identité



2. Résidence
à Jersey



3. Casier judiciaire



4. Frais de demande

Vous êtes citoyen(ne) de l'Union européenne et vous vivez à Jersey ?

**Protégez votre droit de
continuer à vivre à Jersey
après le Brexit.**

À partir de janvier 2019, si vous êtes un(e)
citoyen(ne) de l'UE vivant à Jersey, vous pouvez
demander le statut de résident(e) permanent(e).

La procédure de demande est simple. Vous
devrez remplir un court formulaire de demande
par ordinateur, tablette ou smartphone. Il vous
sera simplement demandé de fournir des
informations de base.



5. Statut de
pré-résidence
permanente



6. Statut de
résidence
permanente

Informations complémentaires

www.gov.je/brexit
settledstatus@gov.je
01534 447900